

# Guide grille d'audit Région Bruxelles-Capitale

## Table de matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
COMMENT SE STRUCTURE LA GRILLE D'AUDIT .....	3
UTILISATION DE LA GRILLE D'AUDIT .....	3
<b>PARAMETRES D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET D'URBANISME</b> .....	<b>6</b>
PERMIS D'ENVIRONNEMENT .....	6
<i>Introduction</i> .....	6
<i>Autorités compétentes</i> .....	7
<i>Echéance d'un permis</i> .....	7
LE PERMIS D'URBANISME .....	7
<i>Introduction</i> .....	7
<i>Autorités compétentes</i> .....	8
<b>1. ASPECTS JURIDIQUES</b> .....	<b>9</b>
1.1 GENERALITES .....	9
1.1.1 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'un (ou des) permis d'urbanisme?</i> .....	9
1.1.2 <i>L'entreprise a-t-elle averti l'autorité compétente lors de modifications ou transformations éventuelles de ses infrastructures ou matériels?</i> .....	9
1.1.3 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'un permis d'environnement ou d'un ancien " permis d'exploiter" encore valable ?</i> .....	9
1.1.4 <i>L'entreprise a-t-elle averti l'autorité compétente lors de modifications ou transformations éventuelles de ses infrastructures ou matériels?</i> .....	9
1.2. EAU .....	10
1.2.1 <i>En cas de prélèvement de plus de 96 m<sup>3</sup> d'eau par jour dans le milieu naturel (eau de captage) êtes-vous en possession des autorisations requises ?</i> .....	10
1.2.2 <i>En cas de prélèvement de moins de 96 m<sup>3</sup> d'eau par jour dans le milieu naturel (eau de captage) l'entreprise a-t-elle procédé à l'élaboration d'une déclaration à l'A.E.D (Administration de l'Équipement et la Politique de Déplacement, service A5) ainsi qu'à une mise en ordre du permis d'environnement</i> .....	10
<i>Au point de vue du régime d'autorisation, les prises d'eau souterraine sont réparties en deux classes.</i> .....	11
1.2.3 <i>Dans le cas où l'entreprise détient encore l'ancien permis d'exploiter, dispose-t-elle de l'autorisation requise pour le rejet de ses effluents?</i> .....	11
1.2.4 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'analyses permettant de démontrer que ses effluents sont conformes aux conditions de rejet formulées dans l'autorisation de rejet ?</i> .....	11
1.2.5 <i>L'entreprise dispose-t-elle de puits de contrôle pour ces eaux de rejet?</i> .....	13
1.2.6 <i>L'entreprise paie-t-elle ses taxes pour le rejet de ses eaux usées?</i> .....	15
1.3. DECHETS .....	21
1.3.1 <i>L'entreprise est-elle en ordre avec l'Accord Interrégional de l'Emballage:</i> .....	21
1.3.2 <i>L'entreprise stocke-t-elle ses matières d'origine animale dans des fûts ou des containers hermétiques à une température maximale de 10°C?</i> .....	23
1.3.3 <i>Les déchets d'origine animale sont-ils collectés et traités par une entreprise agréée en Flandres ou en Wallonie?</i> .....	24
1.3.4 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'une autorisation du ministère de l'agriculture lui permettant d'utiliser ses déchets organiques (végétaux et animaux) pour la nourriture animale?</i> .....	25
1.3.5 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'une autorisation lui permettant d'utiliser ses boues d'épuration dans l'agriculture?</i> .....	25
1.3.6 <i>L'entreprise trie-t-elle séparément les déchets considérés comme dangereux?</i> .....	27
1.3.7 <i>Les déchets dangereux sont-ils amenés par l'entreprise dans des parcs à containers spécifiques pour ce type de produit ou collectés séparément par une firme agréée en Région de Bruxelles Capitale?</i> .....	31
1.3.8 <i>L'entreprise dispose-t-elle d'une preuve pour la collecte de ce type de déchet?</i> .....	32
1.4. L'AIR .....	33
1.4.1 <i>Les fluides frigorigènes suivants sont interdits depuis le 1er janvier 1998:</i> .....	33
1.4.2 <i>L'entreprise dispose-t-elle de son attestation d'entretien de la chaudière?</i> .....	33

1.4.3	<i>Les déchets de l'entreprise ne sont pas incinérés sur son site d'exploitation?</i>	33
1.5	LE BRUIT	34
1.5.1	<i>Existe-t-il un relevé du niveau sonore généré par l'entreprise, démontrant la conformité avec les normes en vigueur ?</i>	34
1.6	PRODUITS DANGEREUX	34
1.6.1	<i>L'entreprise a-t-elle intégré dans son permis d'environnement le stockage aérien dépassant:</i>	34
1.6.2	<i>L'entreprise a-t-elle intégré dans son permis d'environnement le stockage enterré dépassant:</i>	34
1.6.3	<i>L'entreprise a-t-elle réalisé un inventaire des matériaux contenant de l'amiante ?</i>	43
1.6.4	<i>si oui, l'entreprise a-t-elle identifié le type d'amiante qu'il y a dans les infrastructures de l'entreprise?</i>	43